



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**
Le **DOUZE MARS**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **6 mars 2026**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Jean-Paul FARJOT, Myriam RAYNARD.

Membres absents : Régis COQUET, Bernard BOUCHET.

Secrétaire de séance : Laura JOURNET.

2026-08

Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 (Budget Principal et Budgets Annexes).

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'affecter les résultats de fonctionnement constatés aux Comptes Administratifs 2025, en application de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Budget Principal :

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2025 de 491 487,80 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte 1068 pour 388 517.16 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte R 002 pour 102 970.64 €

Budget Annexe - Lotissement Montrottier :

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2025 de - 5 443,18 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte D 002 pour 5 443,18 €

Budget Annexe - Lotissement la Madeleine :

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2025 de - 49 413,70 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte D 002 pour 49 413,70 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE l'affectation des résultats ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

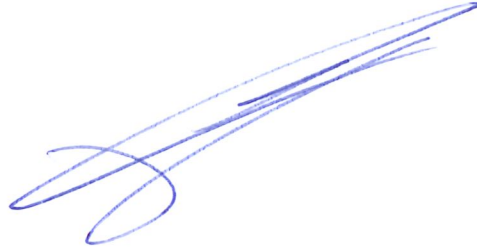
Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20260312-DE2026-08-DE
Date de télétransmission : 19/03/2026
Date de réception préfecture : 19/03/2026

La secrétaire de séance,

Laura JOURNET



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20260312-DE2026-08-DE
Date de télétransmission : 19/03/2026
Date de réception préfecture : 19/03/2026